

vieillard. Plein de sollicitude pour les âmes dont il était le pasteur — tremblant que si, faute d'avoir été averties du péril juif, quelques-unes venaient à se perdre, « le sang de ces âmes ne lui fût, au jour du jugement, redemandé par Dieu », il ne se lassa jamais, jusqu'à la fin de son épiscopat, de tenir fréquemment à son peuple, dont il était heureusement mieux écouté que du Pouvoir, à peu près le langage que voici :

« Mes enfants, abstenez-vous, autant que possible, de toute société avec le Juif. Hé quoi ! ne serait-il pas indigne que les enfants de la lumière fussent mêlés aux enfants des ténèbres ! que l'Église du Christ — qui ne doit présenter aux embrassements de son époux qu'un front immaculé et sans rides — perdît sa fraîcheur au contact impur et grossier de la synagogue justement répudiée ?

Sachez que rechercher les banquets des Juifs, que cohabiter avec eux, que consentir à les servir, c'est se précipiter en toutes sortes de péchés et s'exposer même au péril de perdre la foi.

Sans doute, puisque des Juifs vivent au milieu de nous, nous aurions tort de manquer envers eux à la justice. Nous ne devons leur porter préjudice ni dans leur vie, ni dans leur santé, ni dans leurs richesses. Mais, autant l'Église nous recommande de ne pas être inhumains à leur égard, autant elle nous prescrit de nous tenir toujours sur nos gardes.

*Erga Judæos qualiter humani et cauti esse debemus (10). »*

---

(10) Saint Agobard, *ibid.* Cf. *Lettre à Nébridius, archevêque de Narbonne.* « *Cæterum, quia inter nos vivunt, et maligni eis esse non debemus, nec vitæ aut sanitati vel divitiis eorum contrarii; observemus modum ab Ecclesiâ ordinatum, non utique obscurum sed manifestè expositum: qualiter erga eos cauti et humani esse debeamus.* »